

- **Activités de maximalisation des marchés** — Chaque année, le gouvernement finance un petit nombre d'activités de maximalisation des marchés intéressant à la fois les PME et les grandes sociétés. Ce sont des activités qui permettent de bien faire connaître les entreprises canadiennes à l'étranger et auxquelles il convient donc d'accorder un appui exceptionnel aux stades de la préparation, de l'exécution et du suivi. Afin d'obtenir le soutien du gouvernement, les organisateurs doivent satisfaire à certains critères de base relatifs à la présence de visiteurs et d'exposants étrangers, à la « teneur » canadienne, à la mesure dans laquelle l'industrie canadienne a donné son aval, et à l'existence de cours à l'intention des nouveaux exportateurs. Le gouvernement propose de financer ces activités de concert avec le secteur privé.
- **Partenariats internationaux en matière d'investissements et de technologie** — Le gouvernement collabore actuellement avec environ 700 PME canadiennes appartenant surtout aux secteurs des technologies de pointe pour les aider à trouver à l'étranger des partenaires investisseurs et des sources de technologies ultra-modernes éprouvées. Il compte aussi travailler avec d'autres sociétés dans d'autres secteurs. Il recourra par ailleurs davantage aux techniques multimédias pour présenter des investisseurs étrangers aux PME canadiennes.

Coordination et coopération entre les gouvernements

Une plus grande coordination entre les paliers de gouvernement et une harmonisation plus poussée de leurs efforts sont essentielles pour développer le commerce international du Canada. De toute évidence, les gouvernements fédéral et provinciaux doivent se donner la main (et s'allier au secteur privé) pour garantir le succès des programmes de promotion du Canada sur les marchés mondiaux. Ce sera là un des grands objectifs de l'État.

- **Entente sur le commerce intérieur** — Pour que les sociétés canadiennes réussissent à soutenir la concurrence sur les marchés internationaux, les

régimes intérieurs et la réglementation canadienne doivent les aider à acquérir et à conserver un avantage concurrentiel. Le fédéral collaborera avec les provinces pour mettre en œuvre et améliorer l'Entente sur le commerce intérieur et éliminer ainsi les barrières aux échanges, aux investissements et à la mobilité au Canada. (Les premiers ministres ont signé l'Entente en juillet dernier.) Travaillant avec toutes les parties intéressées, le gouvernement cherchera à élargir la portée de l'Entente pour en appliquer les dispositions aux sociétés d'État, aux institutions municipales et universitaires, aux écoles et aux milieux hospitaliers. Afin de faciliter la rationalisation des règlements et de simplifier la tâche aux entreprises devant les respecter dans leurs échanges interprovinciaux, le fédéral examinera la pertinence de lancer un projet intergouvernemental de réforme des règlements.

- **Équipe Commerce Canada** — Pour réduire au minimum les chevauchements et le double emploi entre les gouvernements, favoriser une utilisation économique et rationnelle des ressources publiques, et offrir un meilleur service à ses clients du secteur privé, le gouvernement adoptera la formule « Équipe Canada » dans ses travaux de développement du commerce international. C'est ainsi que le gouvernement fédéral et les provinces s'efforceront, comme on le recommandait récemment dans l'Examen sur le développement du commerce international, de combiner leurs démarches à l'étranger. Ottawa collaborera aussi avec les provinces pour intégrer, dans des « bureaux centralisés », toutes les activités menées au pays par les deux paliers de gouvernement afin d'accroître le commerce international.
- **Plan de promotion du commerce extérieur (PPCE)** — Le gouvernement renforcera le Plan de promotion du commerce extérieur (PPCE) du Canada en encourageant l'industrie à participer davantage et directement à son élaboration, et les gouvernements provinciaux, à intervenir plus dans les travaux le concernant. Toujours comme on le recommandait récemment dans